

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2010 à 21 heures

Présents : Mmes Bérengère BOCH - Annick TOURT – Christelle ZAPILLON - Mrs Jean-Pierre JORCIN – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Gilbert PILLOUD – Sébastien PEANT – Yvan BOURGEOIS -

Procurations : de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – de Yoann CHOISEAU à Yvan BOURGEOIS – Cécile BURDIN à Jean-Pierre JORCIN -

Secrétaire de séance : Annick TOURT

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 9 septembre 2010**

Pas de remarques

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Néant.

➤ **Demande de subventions**

Auditorium

Des subventions ont déjà été obtenues : 210 000 € du CTS portant sur la construction sur un montant de travaux de 1 044 231.79 € et 216 500 € du FNADT pour la réhabilitation de l'Office du Tourisme, selon les plans de financement suivants :

- Aménagement intérieur :

Le montant des travaux d'aménagement intérieur de l'auditorium est estimé à 1 268 945.82€ HT et peuvent être financés de la façon suivante :

- 500 000 FNADT
- 100 000 Dept Savoie

- Réhabilitation de l'Office du Tourisme :

Coût 673 894.68 €

- 216 500 € FNADT
- 100 000 € Contrat station durable HVM (FEDER)

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les différentes subventions possibles auprès de l'Etat et du département.

La région a été sollicitée sur les possibilités de subventions, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

➤ **Vente de terrain ZAC du Plan des Champs**

- Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié avec Mrs GROSSET et DALCIN pour la résidence le Critérium (2 115 m² SHON, 36 places de parking pour 338 400 € HT), le paiement de la totalité interviendra cette année.
- En ce qui concerne le terrain auquel M. Persyn a renoncé, Mrs GROSSET et DALCIN proposent 460 000 € HT : 1 000 m² de SHON d'hébergement à 160 € (160 000 €) et 300 000 € pour la SHON du rez-de-chaussée (où M. PERSYN devait faire la garderie).

Le conseil municipal donne son accord sur cette vente et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

Un projet de DSP ou autre pour les 4 garderies de Lanslebourg et Lanslevillard est à l'étude.

➤ **Choix de la date pour la réception des Folgoatiens dans le cadre du jumelage**

La date retenue est le week-end Pentecôte soit les 11, 12 et 13 juin 2010.

➤ **Courrier de M et Mme Fernand BOROT**

Ils s'interrogent sur la création de la retenue collinaire de Grand Plan et les répercussions éventuelles que celle-ci pourrait avoir sur leur captage.

Compte tenu de la configuration du terrain et de l'éloignement de la retenue collinaire, il semble qu'il n'y ait pas de lien entre les deux.

Toutefois, la commune propose de mettre en place un suivi de la source avant et après travaux (analyse bactériologique et débit).

D'autre part, il est à noter que les prescriptions de la DDAF interdisent toute activité (hormis fauchage) dans le périmètre rapproché du captage (à l'amont jusqu'à la piste et large de 30 m), il sera clos en été pendant la période d'alpage et interdisent les épandages et trapeuses mobiles dans le périmètre de protection rapprochée et éloignée (300 m à l'amont NW sur une largeur de 250 m).

➤ **Camping**

M. Olivier GRAND, gérant demande des améliorations pour 2011, il s'agit essentiellement d'améliorer la sécurité et le confort des campeurs :

- Remplacement des lampadaires vétustes
- Nécessité d'un plus grand nombre de bornes électriques
- Accès du chalet sanitaires
- Amélioration des points d'eau
- Aménagement de la plateforme supérieures (tentes, tipis ou yourtes, toilettes écologiques)

Une visite sur place sera organisée pour voir ce qu'il est nécessaire de faire (remplacement des bornes prioritaire pour des raisons de sécurité, toilettes sèches...).

Un représentant de la commune (Yvan Bourgeois) pourra se rendre avec Olivier GRAND au salon du camping au mois de novembre.

➤ **Choix du nom du pont**

Le conseil municipal décide de dénommer le nouveau pont « Pont Le Folgoet ».

➤ **Modification des statuts du SDES**

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES). A ce titre, le Conseil Municipal doit se prononcer à propos de toute modification des statuts du SDES :

- modification du nom du Syndicat tel que présenté, soit « Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie »,
- clause supplémentaire relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le SDES et la délégation sous forme de co-maîtrise d'ouvrage,
- Approuve les modifications intervenues en conséquence dans les statuts du SDES.

➤ **Aménagement du Mont-Cenis - Lot n° 1 Signalétique**

Lors de la précédente réunion, le lot n° 2 avait été attribué à l'entreprise MILLET, mais pour le lot n° 1, il avait été décidé de lancer une négociation. Le conseil décide de retenir l'entreprise DUSSERT pour un montant de 87 130 € HT, cette entreprise ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du cahier des charges.

➤ **Télétransmission des actes au contrôle de légalité**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, marchés publics, documents d'urbanisme...) et de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de la Savoie.

La Société AWS est retenue en tant qu'opérateur pour la mise en place de cette procédure.

➤ **Questions diverses**

- Le RTM a répondu sur la non constructibilité du terrain du Canton sous la plage de dépôts. M Rossi demande qu'une réunion soit organisée avec le RTM, son architecte et son bureau d'études.
- Petit train : l'idée de mettre des calèches est compliquée (il faudrait 4 chevaux, 2 calèches de 24 places, 2 cochers), il n'existe pas de prestataire, et de plus des locaux sont nécessaires pour les chevaux et l'hébergement des cochers. Yvan continue les recherches (Annonce sur internet).
- Appartement T4 école : à terminer rapidement.
- Le 20 octobre à 20 h 30 : réunion du conseil municipal avec le PNV pour la présentation de la charte.
- Conteneurs semi-enterrés : le démarrage des travaux a lieu cette semaine.
 - o Devant la mairie, il y a un problème avec le réseau téléphonique international : le plan de recollement a été demandé à France Télécom.
 - o Rue du Mont-Cenis : la famille Borot demande leur déplacement. Si les conteneurs sont déplacés devant la Poste le Maire propose de créer 3 ou 4 places de parking à l'emplacement initialement prévu pour les conteneurs. Après un vote : 4 pour, 5 contre, 3 abstentions, il est décidé de maintenir ce qui était prévu.
 - o Les Champs : Thierry Burdin est d'accord pour donner un morceau de terrain devant chez lui en échange d'un morceau situé à l'arrière.
- Lotissement St Martin : un courrier sera fait à tous les propriétaires qui n'ont pas commencé ni déposé de permis de construire dans les délais sur lesquels ils s'étaient engagés.
- Maison de la DDE : Le club des sports réalisera les travaux (estimés à 40 000 €). Chaque commune versera une subvention exceptionnelle au Club des Sports à qui une location sera facturée.
- Captage Bois d'Amont : les barbelés sont par terre.
- Affouages : Piste d'Albert, le passage a été rétabli la semaine dernière.

Fin de la réunion 0 h 25.